

=====
Téléphone-télécopie

03 85 50 81 17

E.mail :

mairie.mazille71@orange.fr

=====

Ouverture au public :

Lundi et Jeudi de 9 h 30 à 12 h 30

=====

Le 23 février 2019

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

en date du 22 février 2019 à 20 heures

Présents : Jean-Marc CHEVALIER, Patrick SIMON, Jacques BOURGEOIS, Laure MICHELET, Gérard MOYNE, Laurent WOOG, Michel PETOZZI.

Excusés : Jean-Paul LEGROS, Jean Claude LUCAS, Jean-Baptiste MARTINOT, Roger LAHU.

- Le quorum est atteint : ouverture des travaux du conseil municipal à 20h00

Secrétaire administrative : Geneviève VIGNERESSE

Secrétaire de séance : Patrick SIMON

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 Octobre 2018:

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le CR du 26 Octobre 2018.

2- Désignation des délégués au SPANC du Clunisois

Le conseil municipal valide les nouveaux statuts du SPANC du Clunisois et nomme les délégués suivants auprès du SPANC : Patrick SIMON Titulaire – Gérard MOYNE suppléant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

3 – Assainissement collectif : convention d'assistance technique du Département

Le Conseil accepte la prolongation de l'actuelle convention d'assistance technique du Département jusqu'en 2020.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette disposition.

3bis - compétence eau – assainissement

Pour information, Le Maire informe le Conseil municipal du calendrier de vote des communes sur la prise de compétence eau-assainissement par la Communauté de Communes du Clunisois.

- Les communes devront délibérer courant juin (avant le 1/07/19)
- 27/05 : conseil des maires spécial rendu de l'étude
- 3/06 : conseil communautaire

4 – Subvention école primaire de Mazille

L'école primaire de Mazille, sollicite une aide pour l'achat de végétaux et ainsi participer aux Floralties 2019, « Jardins créatifs ».

Thème : « *Si la vie n'est qu'un passage, sur ce passage au moins semons des fleurs.* » Michel de Montaigne.

Il est proposé d'accorder une subvention de 150€.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette aide de 150€.

5 – Élections européennes

Les prochaines élections européennes se dérouleront le dimanche 29 mai 2019 de 8h00 à 18h00 (à confirmer).

Tenue du bureau de vote : Les membres du conseil municipal se positionnent sur les différents créneaux horaires.

6 – Parcelle des Mouilles

Un administré a adressé un courrier à Monsieur le Maire pour lui demander l'autorisation de procéder à la coupe de bois sur la parcelle communale des Mouilles.

Il est précisé que la gestion du domaine forestier communal est assurée par les services de l'ONF. Les revenus dégagés des coupes apportent les moyens financiers pour assurer la gestion, la garde, l'entretien et la plantation du domaine forestier communal.

Après délibération, le conseil ne souhaite pas donner d'autorisation aux particuliers, hors cadre ONF, à la coupe de bois sur les parcelles communales.

Un courrier sera adressé à notre administré pour lui faire part de notre réponse négative.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision.

7 – Moulin de Vaux

Monsieur le Maire a sollicité la Direction Départementale des Territoires, Service Environnement, Unité Eau et Milieu Aquatique pour connaître les obligations des riverains de la rivière, la réglementation en vigueur et ce qu'un propriétaire est habilité ou pas à réaliser sur une rivière.

D'une manière générale, toute intervention dans le lit d'un cours d'eau doit être portée à la connaissance de l'administration avant exécution.

Plusieurs questions sont restées sans réponses, Monsieur le Maire sollicitera à nouveau les services de la DDT pour avoir des précisions sur les points restés en suspens.

A l'unanimité, le conseil municipal donne à Monsieur le Maire toutes les prérogatives attachées à ce dossier.

8 – Moulin de la Roche

Le chemin conduisant aux habitations du Moulin de la Roche est en très mauvais état et devient impraticable, ce qui n'est pas sans poser de problème pour l'accès des véhicules de secours.

Les riverains concernés ne trouvent pas de point d'entente pour régler cette difficulté.

Bien que relevant du domaine privé, la municipalité verra quelle aide elle pourra apporter pour faciliter l'accès à ces maisons.

Le conseil à l'unanimité donne son accord de principe.

9 – Projet donation : bornage parcellaire

Un projet de donation de dépendances est à l'étude. Pour formaliser ce dossier, la Municipalité fera appel au service d'un cabinet de géomètre pour procéder au bornage parcellaire de cette propriété.

Les frais de bornage encourus seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision.

10 - Fédération Européenne des Sites Clunisiens.

Proposition pour l'acquisition d'un panneau de lecture qui sera positionné vers l'église St Blaise.

- Panneau 40 x 40 au prix de 519,00 HT

10 livres au prix unitaire de 12 € HT.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision.

11 – Fête du Mai et 60^{ème} anniversaire du centre rural et dixième anniversaire du tilleul à danser

L'association du Centre Rural de Charly sollicite la municipalité pour une aide financière de 380 € pour l'organisation de cet événement « La Fête du Mai » qui se déroulera dans le parc de l'association.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette subvention.

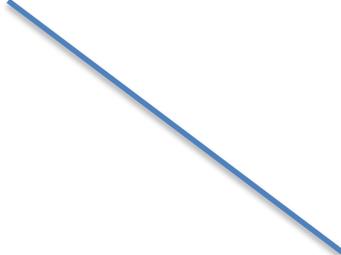
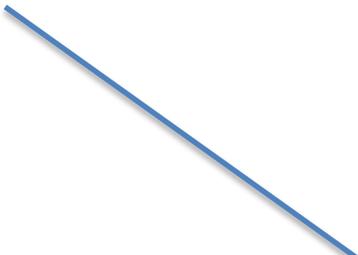
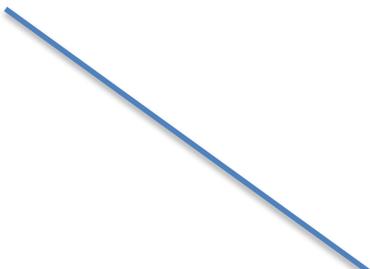
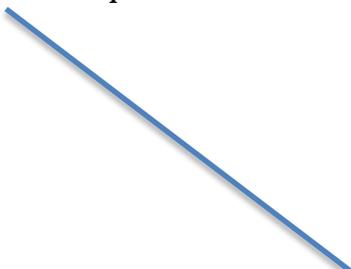
- 12– Questions diverses

Point adressage : les modifications ont été apportées, la numérotation est terminée après quelques ajustements. La pose des plaques de rue et plaques de signalisations des hameaux manquants sera réglée rapidement.

Murs du parking de l'église : le relèvement des murs est en cours. Plusieurs anomalies ont été relevées. Une intervention sera faite auprès du responsable du chantier.

Lotissement des Perrières : un géomètre viendra sur place le 27 février procéder au relevé du bornage des parcelles communales au droit des maisons. Ainsi nous pourrons informer nos administrés des coûts de réalisation (frais notariés et frais de bornage).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

<i>Jacques BOURGEOIS</i>	<i>Jean-Marc CHEVALIER</i>	<i>Roger LAHU</i> 
<i>Jean-Paul LEGROS</i> 	<i>Jean-Claude LUCAS</i> 	<i>Jean-Baptiste MARTINOT</i> 
<i>Laure MICHELET</i>	<i>G�rard MOYNE</i>	<i>Michel PETOZZI</i>
<i>Patrick SIMON</i>	<i>Laurent WOOG</i>	

Proc s-verbal de la r union du Conseil Municipal

en date du 23 f vrier 2019   20 heures